

# TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE

## Greffe de la Cour du Québec

DISTRICT DE	
NO	

<b>MÉMOIRE DE LA PARTIE DÉFENDERESSE</b> <b>Article 115 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>, RLRQ, c. C-12</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Partie(s) demanderesse(s)</b>	
Demandeur 1	
Demandeur 2	
Demandeur 3	
C.	
<b>Partie(s) défenderesse(s)</b>	
Défendeur 1	
Défendeur 2	
Défendeur 3	

\* S'il y a plus de trois demandeurs et/ou défendeurs, veuillez les ajouter sur une page en annexe.

\*\* S'il y a des parties autres que les parties demanderesse et défenderesse, veuillez les ajouter sur une page en annexe.

<b>1. Partie(s) défenderesse(s)</b>			
<b>Défendeur 1</b>			
Prénom et Nom		Tél. :	Courriel :
No	Rue	App. / Bureau	
Ville	Province	Code postal	
<b>Défendeur 2</b>			
Prénom et Nom		Tél. :	Courriel :
No	Rue	App. / Bureau	
Ville	Province	Code postal	
<b>Défendeur 3</b>			
Prénom et Nom		Tél. :	Courriel :
No	Rue	App. / Bureau	
Ville	Province	Code postal	

## 2. La défense quant aux allégations formulées dans la demande et le mémoire de la partie demanderesse

Vous avez la possibilité de donner votre version des faits au Tribunal. Fournissez une défense à chaque allégation de discrimination, de harcèlement ou d'exploitation mentionnée dans la demande et le mémoire de la partie demanderesse.

Pour chaque date ou période de temps, indiquez les informations suivantes :

1. Les faits allégués avec lesquels vous êtes d'accord;
2. Les faits allégués avec lesquels vous êtes en désaccord, et vos motifs;
3. Tout élément d'information supplémentaire dont vous disposez;
4. Toute défense sur laquelle vous compter vous appuyer.

Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser une page en annexe.

DATE	ÉVÉNEMENT
	[1]
	[2]
	[3]
	[4]
	[5]

**3. Les conclusions recherchées****4. Les pièces à l'appui de votre défense**

Veillez compléter le *Modèle 5* prévu à cet effet. Les pièces originales ainsi que l'inventaire des pièces devront être déposées au greffe de la Cour du Québec au plus tard 15 jours avant le début de l'audience.

**5. Les témoins**

Le nombre de témoins prévus : \_\_\_\_\_

**6. Les expertises**

Le nombre de témoins experts prévus : \_\_\_\_\_

Liste

- 1.
- 2.
- 3.

**7. Le temps nécessaire pour la présentation de votre preuve et de votre argumentation**

La partie défenderesse évalue qu'elle aura besoin de \_\_\_\_\_ (nombre d'heures ou de jours) pour présenter sa preuve et son argumentation.

**8. La liste des sources de doctrine et de jurisprudence que vous entendez produire**

**9. La conférence de règlement à l'amiable**

Le Tribunal des droits de la personne offre gratuitement un service de règlement à l'amiable afin de tenter de régler le litige sans avoir à tenir un procès. La conférence de règlement à l'amiable est présidée par un juge du Tribunal et se tient à huis clos suivant des règles souples.

Désirez-vous recourir à la conférence de règlement à l'amiable?

**Oui**

**Non**

**10. Les signatures**

Défendeur 1

À \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

Défendeur 2

À \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

Défendeur 3

À \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

**No.**

**TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE  
(Greffes de la Cour du Québec)**

DISTRICT DE

---

Demandeur 1 \_\_\_\_\_

Demandeur 2 \_\_\_\_\_

Demandeur 3 \_\_\_\_\_

**Partie(s) demanderesse(s)**

**c.**

Défendeur 1 \_\_\_\_\_

Défendeur 2 \_\_\_\_\_

Défendeur 3 \_\_\_\_\_

**Partie(s) défenderesse(s)**

---

**MÉMOIRE DE LA PARTIE DÉFENDERESSE**

---